


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AD2026-17 du 21 mars 2026 Portant délégation de fonction et de signature à Mr Daniel DELORME – 1^{er} adjoint</p>
---	---	--

Le Maire de la commune de USSON EN FOREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Mr Daniel DELORME, Mme Sandrine DESSALCES ET Mr Patrick CHATAING** en qualité d'adjoints au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à **Mr Daniel DELORME**, à compter du 21 mars 2026

ARRÊTE

Article 1^{er} : à compter du 21 mars 2026, **Mr Daniel DELORME** est nommé 1^{er} adjoint au maire.

Article 2 : En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **Mr Daniel DELORME, 1^{er} adjoint au maire**, est délégué en nos lieu et place et concurremment avec nous, dans les domaines suivants :

- administration générale
- personnel communal
- achat public
- finances - budgets

Article 3 : Délégation permanente est donnée à **Mr Daniel DELORME** à l'effet de signer tous les documents et courriers relatifs aux compétences qui lui ont été déléguées, telles que listées à l'article 2 du présent arrêté.

En outre, par cette délégation, **Mr Daniel DELORME** pourra, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Usson en Forez,
Le 21 mars 2026

Le Maire, Hervé BÉAL

